



2025 Championnats nationaux de la jeunesse de Volleyball Canada

Conditions d'admissibilité des entraîneurs

Les conditions d'admissibilité des entraîneurs des Championnats nationaux de la jeunesse de Volleyball Canada assurent que tous les entraîneurs participant à un Championnat national possèdent les compétences nécessaires pour offrir à chaque athlète une expérience sportive sécuritaire, inclusive et responsable.

Principes de base

Tous les athlètes ont droit à un personnel d'entraînement formé par le PNCE.

Les responsabilités des entraîneurs sont les suivantes :

- offrir un environnement physique, mental, émotionnel et social sûr à tous les athlètes et participants.
- offrir un environnement d'apprentissage qui intègre des méthodes d'enseignement, des lignes directrices techniques et des principes de développement à long terme.
- Veiller à ce que toutes les formations soient à jour et actualisées, au besoin.

Conditions d'admissibilité obligatoires pour toutes les personnes en position d'autorité

Les personnes en position d'autorité (PPA) sont tenues de remplir l'E-PIC, le formulaire de divulgation de dépistage et la formation sur la sécurité dans le sport avant d'être un membre actif de Volleyball Canada. L'inscription des PPA comprend toute personne associée au fonctionnement du volleyball au sein d'un club, y compris tout le personnel d'entraîneurs. Ceci est déterminé par les catégories de membres au sein des associations provinciales et territoriales.

Exigences obligatoires pour les personnes en autorité (PPA)	Vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC)	Coûts variables	E-PIC réalisé au cours des trois dernières années et valable jusqu'à la saison 2024-2025	Complété avant : L'approbation de l'adhésion de la province ou du territoire
	Formulaire de divulgation des résultats de l'examen préalable	Gratuit	Le formulaire de divulgation des résultats du dépistage doit être rempli chaque année.	
	Association canadienne des entraîneurs (ACE) Formation sur la sécurité dans le sport	Gratuit	Des crédits seront accordés pour des programmes équivalents reconnus par Sport Canada, c'est-à-dire le programme Respect et sport pour leaders d'activités.	

Conditions d'admissibilité obligatoires pour tous les entraîneurs :

Tous les entraîneurs figurant sur la liste des participants aux championnats nationaux doivent satisfaire aux exigences obligatoires suivantes pour être autorisés à participer.

SANCTIONS : Tout(e) entraîneur(e) qui ne satisfait pas à l'une des exigences obligatoires ne pourra pas participer avec son équipe, à quelque titre que ce soit, à la saison 2024-2025 et ne figurera pas sur la liste de l'équipe. Aucune exemption ne sera accordée.

Exigences obligatoires pour les entraîneurs	Formation en ligne Prendre une tête d'avance dans le sport	Gratuit	La formation en ligne Prendre une tête d'avance dans le sport fournit aux entraîneurs les dernières informations spécifiques à la gestion des commotions cérébrales.	Complété d'ici au : 1er mars 2025
--	--	---------	--	--------------------------------------

Mis à jour le 25 juin 2024

Ce document peut être modifié sans préavis.



2025 Championnats nationaux de la jeunesse de Volleyball Canada

Conditions d'admissibilité des entraîneurs

<u>Formation en ligne sur les fondements du Volleyball</u>	89 \$	La formation en ligne sur les fondements du volleyball présente aux entraîneurs les méthodes d'enseignement de VC et les principes de développement à long terme de l'athlète.
<u>Évaluation en ligne des décisions éthiques (MED)</u>	85 \$ (ou le coût de l'atelier)	Les entraîneurs peuvent choisir de suivre le module multisports du PNCE MED et de compléter ensuite l'évaluation en ligne MED ou ils peuvent passer directement à l'évaluation en ligne MED (sans suivre le module) pour 85 \$.

Exigences de certification pour les entraîneurs-chefs

Tous les entraîneurs-chefs dont le nom figure sur la liste des participants aux championnats nationaux doivent satisfaire aux exigences énoncées ci-dessous.

SANCTIONS : Les entraîneurs-chefs qui ne satisfont pas aux exigences décrites ci-dessous pour 2025 seront assujettis à une amende de 250 \$ CAN, payable avant la participation aux championnats nationaux. Tout(e) entraîneur(e) qui a reçu une amende pour les Championnats canadiens de Volleyball Canada en 2024 sera inadmissible à participer en 2025, si les exigences énumérées ci-dessous ne sont pas respectées. Tout(e) entraîneur(e) ayant reçu une exemption en 2024 sera sujet à une amende si les exigences ne sont pas respectées.

2025		
Tous les entraîneurs -chefs doivent :	Les entraîneurs-chefs qui participent pour la première fois à un championnat national doivent avoir suivi avec succès un ATELIER POUR LES ENTRAÎNEURS EN DÉVELOPPEMENT . Les entraîneurs-chefs qui participent à un championnat national pour la troisième année ou plus doivent avoir le statut actif D'ENTRAÎNEUR EN DÉVELOPPEMENT CERTIFIÉ .	Complété d'ici au : 15 mars 2025

Notes importantes :

1. Modules recommandés :

Il est fortement recommandé que le personnel d'entraînement envisage de suivre les modules suivants de l'Association canadienne des entraîneurs :

[Module d'apprentissage en ligne sur la règle de deux](#) (gratuit) et [Module d'apprentissage en ligne sur la lutte contre le racisme](#) (gratuit).

2. Certification d'entraîneur(e) de développement avancé :

Volleyball Canada met à l'essai une nouvelle approche du cheminement de la formation des entraîneurs du PNCE. Au cours de la saison 2024-2025, les associations provinciales et territoriales (APT), de concert avec Volleyball Canada (VC), offriront des projets pilotes de certification des entraîneurs de développement avancé qui utiliseront les diverses méthodes de prestation. Il est fortement encouragé pour tous les entraîneurs dans le parcours actuel de développement avancé de compléter leurs exigences de certification au cours de la saison de jeu 2024-2025. Les APT et VC continueront de promouvoir et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel qui améliorent la formation des entraîneurs.

Mis à jour le 25 juin 2024

Ce document peut être modifié sans préavis.



2025 Championnats nationaux de la jeunesse de Volleyball Canada

Conditions d'admissibilité des entraîneurs

3. Status actif :

Les entraîneurs-chefs qui ont obtenu le statut d'entraîneur(e) **certifié(e)** dans n'importe quel contexte (développement, développement avancé, entraîneur de performance) sont toujours tenus de satisfaire aux exigences obligatoires (page 1) et de maintenir leur statut **actif** dans le casier du PNCE. **Les entraîneurs ayant un statut « inactif » ne sont pas admissibles.** Veuillez consulter le *Guide de maintien de la certification du PNCE de Volleyball Canada* pour savoir comment demeurer **actif(tive)**.

4. Exemption des exigences en matière d'entraînement :

Les entraîneurs qui ne se sont pas satisfaits aux exigences de certification à la date limite du 15 mars 2025 peuvent soumettre une demande d'exemption. Les dérogations ne seront prises en compte que dans les conditions suivantes :

1. Entraîneur(e)-chef de première année aux championnats nationaux. Cela sera vérifié dans le Casier en fonction des dates d'achèvement des exigences obligatoires, en utilisant par exemple l'activité initiale dans Le Casier - automne 2024-hiver 2025.
2. Un(e) entraîneur-chef est affecté(e) à une équipe après le 30 mars 2025, selon les changements approuvés par VC.
3. Il y a confirmation, par l'entremise du Casier, du perfectionnement professionnel suivi au cours des trois mois précédents (de janvier à mars 2025), à l'exclusion des exigences obligatoires.

Les entraîneurs qui ne satisfont pas aux exigences de certification seront contactés et recevront une demande d'exemption par courriel après le 15 mars 2025. Les exemptions accordées par l'APT ne s'appliquent pas au processus d'exemption des championnats nationaux de la VC. Une demande d'exemption ne garantit PAS qu'une exemption sera accordée.